

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024**

N°DCM-2024-086

OBJET :

FINANCES

Redevance d'assainissement

Révision des prix
au 1^{er} janvier 2025

Part fixe et part variable

Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 26 novembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN -
Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - M. DECOMBLE -
M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme RAVOUX représentée par M. MATHIAS - M. DI CARLO représenté
par M. MARTINON - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-
DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD -
Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme ROBIN -
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté
par Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : M. POCHON.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 4 avril 2022, relative à la redevance d'assainissement collectif et décidant d'instaurer une part fixe et d'augmenter la part variable ;

Considérant que la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a délégué le service public de l'assainissement collectif à la société Suez, depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Monsieur JACQUARD explique aux conseillers municipaux que les recettes du budget annexe assainissement proviennent essentiellement de la facturation aux usagers (particuliers et entreprises) de l'abonnement au service ou part fixe, ainsi que de la consommation d'eau ou part variable. Entre 2023 et 2024, la construction de la nouvelle station d'épuration d'une capacité de 14 500 EH a représenté une dépense globale de 6 495 370 € HT et a bénéficié d'une aide financière totale de 1 651 178 € de l'Agence de l'Eau, de la commune de l'Abergement-Clémenciat et du Département de l'Ain. En complément, un emprunt de 4 000 000 € a été souscrit auprès de la Banque Postale. Afin de couvrir l'autofinancement sur l'opération réalisée et les charges supplémentaires de fonctionnement de ce nouvel équipement, il est proposé d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs pratiqués par la collectivité, comme suit :

	2024	2025
Abonnement (part fixe)	10,00 €	15,00 €
Consommation (part variable)	0,403 €	0,423 €

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

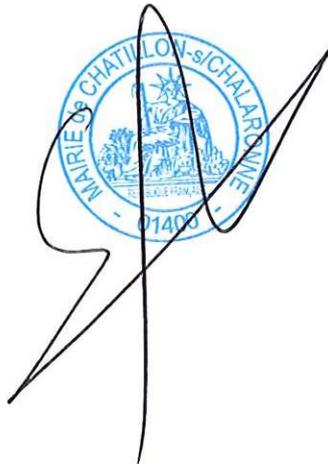
FIXE les nouveaux tarifs de la part communale du service public de l'assainissement collectif, comme suit :

- Part fixe = **15,00 € par an** et par abonné au service,
- Part variable = **0,423 € / m³** sur le volume d'eau consommé,

DEMANDE au délégataire du service public de l'assainissement d'appliquer ces tarifs sur la facturation des abonnés.

Ainsi délibéré le 2 décembre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Châtillon-si-Chalaronne. The seal contains the text 'MAIRIE de CHÂTILLON-si-CHALARONNE' and the year '1940'. A black ink signature is written over the seal.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 05 DEC. 2024

Et dépôt en Préfecture
Le : 05 DEC. 2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.